



COMMUNE DE ROPPENTZWILLER
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de ROPPENTZWILLER se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, en date du 22 janvier 2025.

Sous la présidence de : M. EGGENSPILLER Jean-Claude, maire

Membres présents : M. KLOCKER Philippe et M. BRAND Serge, adjoints,

M. KNOLL Pascal, Mme ARTZNER Nadia, M. FELLMANN David, M. STOLTZ Sébastien, M. GUTTINGER Raymond, M. TURKAUF Yannick et Mme GESSER Maryline

Membres absents excusés et représentés : Mme BINGLER Stéphanie donnant procuration à M. BRAND Serge, M. RICHART Patrice donnant procuration à Mme GESSER Maryline, Mme BACH Sylvia donnant procuration à M. STOLTZ Sébastien, M. BILGER Michel donnant procuration à M. EGGENSPILLER Jean-Claude

Secrétaire de séance : Mme LUCARELLI Emmanuelle

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 25 novembre 2024
2. Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2024
3. URBANISME :
 - 3.1. Liste des autorisations d'urbanisme
 - 3.2. Déclarations d'intention d'aliéner
4. AFFAIRES FINANCIÈRES :
 - 4.1. Don exceptionnel à la JAS
 - 4.2. Remboursement des frais à madame Michèle HEMMERLIN
 - 4.3. Demande de participation à un séjour pédagogique
5. VOIRIES COMMUNALES : rues de la Paix, des Œillets et des Coteaux
6. DIVERS

Monsieur le maire salue l'assemblée et fait part des procurations arrivées en mairie avant la séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Puisque le règlement intérieur stipule qu'à chaque séance de conseil municipal il y a obligation de désigner un ou une secrétaire de séance, monsieur le maire propose que madame Emmanuelle LUCARELLI occupe cette fonction pour la réunion de ce soir. Le conseil municipal acquiesce en ce sens.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Monsieur le maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte rendu du 25 novembre dernier.



Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 25 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

Monsieur le maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte rendu du 18 décembre dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 18 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. URBANISME

3.1. Liste des autorisations d'urbanisme

Aucune remarque n'est formulée quant à la liste des autorisations d'urbanisme.

3.2. Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le maire fait part à l'assemblée des DIA qu'il a réceptionnées depuis la dernière réunion et pour lesquelles il a renoncé à faire valoir le droit de préemption, dans le cadre de la délégation que lui a confié le conseil municipal :

- N°10/2024 enregistrée le 09/12/2024 concernant le terrain bâti section 2 parcelle n°525 et les terrains non bâtis section 2 parcelle 524 et 526 au 114, rue de l'Usine.

MM. BOEHLER Clément et Vincent en font l'acquisition.

- N°11/2024 enregistrée le 19/12/2024 concernant le terrain bâti section 2 parcelle n°136 au 104, rue de l'École.

M. Jérémie BRAUN et Mme Cécile KOELBERT en font l'acquisition.

4. AFFAIRES FINANCIÈRES :

4.1. Don exceptionnel à la JAS

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Serge BRAND en charge du dossier.

Monsieur Serge BRAND rappelle aux membres du conseil que la Jeunesse Accordéon Sundgau (JAS), association locale de Roppentzwiller, a décroché le trophée mondial de l'accordéon, organisé à Montargis dans le Loiret le 30 novembre 2024 et que sur invitation de la municipalité, l'orchestre se produira à la salle polyvalente le 9 février 2025.

Il suggère aux membres de l'assemblée de fixer un montant pour une récompense gratifiant la valeur de leur travail et afin d'exprimer la reconnaissance de la commune pour la vitalité qu'ils apportent régulièrement dans le village.

Il explique que la commission des finances a examiné cette proposition dans sa séance du 30 janvier dernier et propose de verser un montant de 3'000.- € (trois mille euros) à la JAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'attribuer la somme de 3'000.- € à la JAS à titre d'encouragement pour leur titre de champions du monde catégorie orchestre

DIT que cette somme sera inscrite au compte 65748 subvention de fonctionnement aux autres personnes morales de droit privé

CHARGE monsieur le maire de procéder au virement des fonds dès que possible.



4.2. Remboursement des frais à madame Michèle HEMMERLIN

Monsieur le maire rappelle que chaque année une réception de la Saint Nicolas est organisée par l'association Bramahus à la ferme Richart début décembre à destination des enfants du village. En 2024, la tradition a été maintenue et madame Michèle HEMMERLIN s'est chargée d'avancer sur ses fonds propres la somme de 236,31 € pour la confection de 50 paquets cadeaux.

Le conseil municipal,

Au vu de la facture présentée par madame Michèle HEMMERLIN,

Ayant entendu les explications de monsieur le maire et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de lui verser le montant de 236,31 € à prélever du compte 6232 "*Fêtes et cérémonies*".

4.3. Demande de participation à un séjour pédagogique

Monsieur le maire fait part de la demande de subvention de madame la proviseure du lycée Jean Mermoz de Saint-Louis, dont les élèves se rendront à Nüremberg en Allemagne du 31 mars au 5 avril 2025.

Une enfant de Roppentzwiller est concernée.

La participation demandée aux familles est de 535.- € par élève pour l'ensemble du séjour.

Entendu les explications de monsieur le maire, le conseil municipal à 13 voix pour et une abstention, **DÉCIDE** d'accorder une subvention de 15,- €/jour/élève pour l'élève scolarisée au lycée Jean Mermoz de Saint-Louis et originaire de Roppentzwiller qui partira en classe de découverte du 31 mars au 5 avril 2025 (soit 6 jours) à Nüremberg en Allemagne, soit un total de 90,- € (15,- € x 6 jours x 1 élève)

DIT que les crédits seront inscrits au compte 6574 "*Subvention classes pédagogiques*" du budget primitif 2025 ;

CHARGE monsieur le maire d'effectuer le virement sur le compte de la coopérative scolaire du lycée Jean Mermoz de Saint-Louis.

5. VOIRIES COMMUNALES : rues de la Paix, des Œillets et des Coteaux

Monsieur le maire explique aux membres du conseil que les travaux d'assainissement dans les rues de la Paix, des Œillets et des Coteaux sont achevés. Ces interventions ont eu pour résultat un nombre très important d'ouvertures de chaussée laissant particulièrement la rue des Œillets et de la Paix sous forme de gruyère avec davantage de parties déformées et défoncées que de surfaces en bon état. La rue des Coteaux est moins impactée et nécessitera certainement des travaux à venir pour le cas de la concrétisation du lotissement Uegelsfeld.

La Communauté de Communes Sundgau, en charge des travaux, prendra tout naturellement à son compte la réfection des rustines, nous conduisant par voie de conséquence et de logique à profiter de cette situation pour faire réaliser les travaux de remise en état de l'ensemble des rues des Œillets et de la Paix.

Bénéficiant de l'accompagnement de la CCS, des devis ont été demandés à l'entreprise EN CER pour l'aménagement des deux rues.



Les commissions voiries et finances se sont penchées jeudi 30 janvier 2025 sur lesdites propositions.

Le conseil municipal ayant entendu les explications de monsieur le maire et ayant pris connaissance de l'avis des commissions voiries et finances, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE DE PROCÉDER aux travaux de réfection des rues de la Paix et des Œilletts au printemps 2025
ACCEPTE la proposition de la société ENCER de Roppentzwiller pour un montant de 43'620,- € TTC pour la rue des Œilletts et pour un montant de 43'827,- € TTC pour la rue de la Paix, soit un montant total de 87'447.- € TTC.

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer les devis tel que présentés.

6. DIVERS

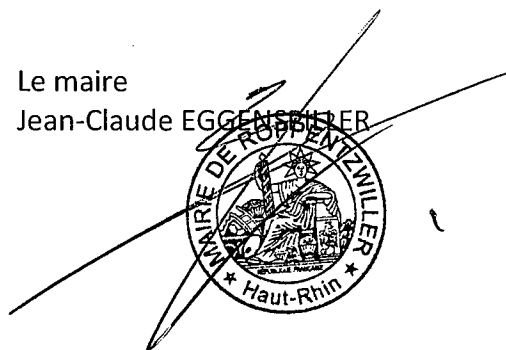
6.1. Cessation d'activité de madame Sandrine MORÉ

Monsieur le maire annonce aux membres du conseil municipal que madame Sandrine MORÉ, adjoint technique polyvalent auprès de la commune, souhaite mettre un terme au contrat que la lie à la commune.

Un appel à candidature va donc être lancé auprès des services compétents et obligatoires, mais également dans la presse régionale et sur le site de la commune.

Toutes les questions étant épuisées et personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 20h14.

Le maire
Jean-Claude EGGENSBILLER



Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 25 novembre 2024
2. Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2024
3. URBANISME :
 - 3.1. Liste des autorisations d'urbanisme
 - 3.2. Déclarations d'intention d'aliéner
4. AFFAIRES FINANCIÈRES :
 - 4.1. Don exceptionnel à la JAS
 - 4.2. Remboursement des frais de Michèle HEMMERLIN
 - 4.3. Demande de participation à un séjour pédagogique
5. VOIRIES COMMUNALES : rues de la Paix et des Œilletts
6. DIVERS
 - 6.1. Cessation d'activité de Mme Sandrine MORÉ

Affiché le :

Retiré le :